

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2025

Présents : Tous les membres

Secrétaire : Mme Sylvie FERRANDON

N° 2025-099-04 – 8.1

TRANSFORMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AGRÉÉ EN GARDERIE SIMPLE

M. le Maire rappelle que l'accueil périscolaire est agréé Jeunesse et Sport depuis 2011 et fonctionne avec une directrice par dérogation, qui était en formation BAFD. Pour diverses raisons, avec l'accord de Mme l'Inspectrice d'Académie, M. le Maire propose que l'accueil fonctionne en simple garderie à compter du 1^{er} septembre 2025. La proposition est validée à l'unanimité.

N° 2025-100-05- 8.1

MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les tarifs appliqués à l'accueil périscolaire datent du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas été revalorisés depuis. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 (toute période entamée sera due) :
 - **1,30 €** pour la période du matin (à partir de 7 H jusqu'à 8 H 30)
 - **2,50 €** pour la période du soir, goûter compris (de 16 H 15 jusqu'à 19 H maximum)
- **DIT que** :
 - Le nombre d'enfants maximum accueillis sera de 12
 - La priorité sera donnée aux parents qui travaillent
 - Le dossier d'inscription devra être complet et les enfants non-inscrits ne pourront pas être gardés
 - L'inscription sera à effectuer au plus tard le jeudi pour la semaine suivante, hors cas d'urgence.

N° 2025-101-05- 4.2

TABLEAU DES EFFECTIFS : PRECISION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (annualisation) et SUPPRESSION D'UN POSTE INUTILISE

M. le Maire indique que l'adjoint technique contractuel qui occupe le poste d'aide à la cantine et de ménage à l'école ne reprendra pas son poste à la rentrée scolaire. Un appel à candidature a été effectué et un agent est recruté.

Considérant les horaires de travail, le conseil municipal précise que le poste concerné est de **8/35^{ème}** heures par semaine, annualisé, pour une période de 10 H de travail par semaine pendant les périodes scolaires. Il valide le tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES :

ETUDE POUR TRAVAUX DANS DEUX BATIMENTS VACANTS :

Les bâtiments situés 95 Place de l'Eglise et 181 rue des Tilleuls (ancienne épicerie) sont vacants, ils nécessitent tous les deux des travaux.

Un devis sera demandé à un architecte pour la réalisation d'études distinctes.